



**PROCES-VERBAL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION DE L'APPEL A  
PROJET RELATIF A LA CREATION DE 4 RELAIS PARENTAUX SUR LE  
DEPARTEMENT DU LOIRET RELEVANT DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU  
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

La Commission de sélection de l'appel à projet relatif à la création de 4 relais parentaux s'est réunie le jeudi 2 mars 2023 à l'Hôtel du Département du Loiret pour procéder à l'étude de la candidature de la Croix Rouge Française, seul candidat ayant répondu à l'appel à projet.

La Commission de sélection, présidée par Madame GALZIN, Vice-Présidente du Conseil Départemental est composée de membres permanents et non permanents, avec voix délibératives ou consultatives.

Etaient présents :

- Parmi les membres permanents avec voix délibérative :

Présidente de la commission	Florence GALZIN
Représentants du Département du Loiret	Corinne MELZASSARD
	Aude DENIZOT
Représentant d'associations de retraités et de personnes âgées	Pascal ADAM (UNSA)
Représentant d'associations de personnes handicapées	Bernadette DELAVEAU (ADPEP 45)
Représentant d'associations du secteur de la protection de l'enfance	Gwenaëlle BOROT (Serenne)
Représentant d'associations de personnes ou familles en difficultés sociales	Denis BOMPAS (UDAF)

Le quorum est atteint, 7 membres permanents ayant voix délibérative sur 8 étant présents.

- Parmi les membres permanents avec voix consultative :

Représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des ESSMS et LVA	Johan PRIOU (URIOPSS)
	Nicolas BOIGEAUD (CNAPE)

- Parmi les membres non permanents avec voix consultative :

Représentant d'usager spécialement concernés par l'appel à projet	Bernard ARLOT (ADEPAPE)
Personnels des services techniques, comptables ou financiers du CD45, désignés en qualité d'experts dans le domaine de l'appel à projet correspondant	Jacky GUERINEAU (DGA)
	Romaric GUYON (DROMS)
	Martine AURUS (DPEEF)
	Valérie BLONTROCK (PMI)
	Christèle RIGLET (ADS)

- Les Instructeurs dans le cadre de cette procédure d'appel à projet :

Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Famille	Samantha GIRAULT
	Vanessa MAROIS
Direction des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale	Olivier PABIOT
	Anne GONZALEZ

### Objet de l'appel à projet :

L'appel à projet a pour objet de recueillir une proposition de réponse adaptée, organisée et structurée d'accueil et d'hébergement pour quatre relais parentaux, d'une capacité de 10 places chacun :

- en faveur d'enfants de 10 semaines à 18 ans dont les parents ne bénéficient pas de relais familial ou amical et rencontrent des difficultés ponctuelles ou périodiques nécessitant que leurs enfants puissent être accueillis,
- implantés sur les 4 secteurs géographiques du giennois, du montargois, de l'orléanais et du pithiverais.

Le service est accessible aux familles :

- qui ne bénéficient pas d'un entourage familial/amical/social en soutien,
- qui se situent hors champ du placement dans le cadre de la Protection de l'Enfance ou d'un dispositif dans lequel le répit est déjà prévu,
- qui expriment un besoin ponctuel ou périodique de relais en lien avec :

- un risque d'épuisement parental,
- une hospitalisation ou problème de santé ne permettant pas s'occuper des enfants,
- une insertion professionnelle incompatible avec la garde des enfants dans un dispositif de droit commun.

L'appel à projet a été lancé le 7 mars 2022 et s'est révélé infructueux après la période de deux mois laissée aux candidats potentiels pour présenter un dossier de candidature. Un nouvel avis d'appel à projet a été publié le 2 septembre 2022 avec une période de réponse portée à 3 mois soit jusqu'au 2 décembre 2022.

#### **Candidature :**

Dans le cadre du présent appel à projet, le Département a réceptionné une seule candidature, celle de la Croix Rouge Française, réputée complète et conforme.

La Croix Rouge Française se positionne sur la création de 4 relais parentaux.

Elle gère déjà 5 autres relais parentaux, certains depuis une dizaine d'années, et a élaboré un référentiel national qui définit les principes de la prise en charge au sein des relais parentaux. Dans une démarche d'évaluation de son dispositif, elle a mené une étude de l'impact social de ses relais parentaux.

#### **Observations des membres de la commission :**

Concernant la priorisation des situations et les critères d'admission, les membres de la commission indiquent qu'il serait intéressant de préciser les critères dans le cadre du travail partenarial, et de définir s'il est nécessaire d'identifier 1 à 2 places dédiées à l'accueil de situation d'urgence sur orientation des services du Conseil départemental. Cet élément a pu donner lieu à échange avec la Croix Rouge Française. Sa traduction opérationnelle pourra être précisée dans le cadre de réunions trimestrielles entre les services du Conseil départemental et la Croix Rouge Française afin d'ajuster l'offre aux réalités territoriales.

Concernant l'immobilier, la commission a interrogé le candidat sur sa prospection immobilière. Le candidat a confirmé qu'il avait des pistes sur les différents secteurs.

La prise en compte du transport en milieu rural est une préoccupation majeure, notamment en ce qui concerne le maintien de scolarité des enfants accueillis. La Croix Rouge Française confirme qu'elle a bien identifié cet enjeu et a fait part de son expérience sur un de ses relais parentaux.

Le développement du partenariat social local est un enjeu majeur sur le Département. La Croix Rouge Française précise qu'elle s'inscrira en complémentarité avec l'offre existante.

Interrogée sur la réponse aux différents lots, la Croix Rouge Française précise se positionner sur la création de 4 relais parentaux car ils ont un enjeu de mutualisation et de taille critique à atteindre. Ayant fait deux offres, l'une pour 2 relais parentaux, l'autre pour 4 relais parentaux, ils précisent que dans l'hypothèse où ils ne seraient retenus que pour deux relais parentaux, ils se positionneraient sur les territoires de l'orléanais et du pithiverais car leur antenne départementale se trouve sur Orléans. La présidente de la commission précise que le Département identifie un besoin à l'Est du territoire.

### **Montant et l'origine des financements publics à mobiliser :**

Le financement s'inscrit dans le cadre de la contractualisation entre le Département et l'Etat au titre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance. Le budget établi est un co-financement à parité.

La Croix Rouge Française évalue la dotation globale de financement pour un relai parental à environ 927 000€ (proposition budgétaire pour l'hypothèse de 4 relais parentaux).

### **Avis :**

Les membres de la commission émettent à l'unanimité **un avis favorable pour la création de 4 relais parentaux**. Le dossier présenté par la Croix Rouge Française est de qualité et permettra de développer l'offre de prévention en investissant sur l'avenir afin de prévenir les risques de placement à l'aide sociale à l'enfance en soutenant les parents et d'ouvrir une alternative pour l'accueil de mineurs qui ne sont pas en danger mais dont les parents sont empêchés temporairement.

Annexe : Vote des membres de la commission

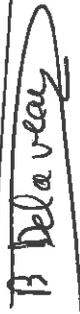
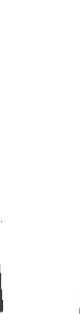
**18 AVR. 2023**



Florence GALZIN  
7<sup>ème</sup> Vice-présidente  
Présidente de la commission  
Enfance, Education et Jeunesse

CIS relatif à l'appel à projet pour la création des relais parentaux – Commission du 2 mars 2023

- Contre :
- Pour la création de 2 relais parentaux :
- Pour la création de 4 relais parentaux :

	Membres permanents avec voix délibérative	Signature
Présidente de la commission	Florence GALZIN	
Représentants du Département du Loiret	Baptiste CHAPUIS	Absent
	Corinne MELZASSARD,	
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées	Aude DENIZOT	
	Pascal ADAM (UNSA)	
Représentant d'associations de personnes handicapées	Bernadette DELAVEAU (ADPEP 45)	
	Martine BOIDRON (APAJH)	
Représentant d'associations du secteur de la protection de l'enfance	Gwenaëlle BOROT (Serenne)	
Représentants d'associations de personnes ou familles en difficultés sociales	Denis BOMPAS (UDAF)	

Association domiciliée au 15 rue de Mme Melzassard.